



# Règlement enlèvement des encombrants via

## « Été solidaire », je suis partenaire.

La collecte des encombrants est organisée en porte à porte, **sur inscription** et gratuitement. Uniquement aux habitants de l'entité de Celles.

**Période : du 03 au 05 août 2021, de 7h30 à 14h. Pas de ramassage au-delà de cette date.**

### **Inscription**

L'inscription se fera en prenant contact avec le Plan de Cohésion Sociale **avant le 31 juillet 2021.**

Cheffe de projet et coordinatrice : Margaux VERFAILLE : 069/85 77 78(60) – [pcs@celles.be](mailto:pcs@celles.be)

Le demandeur communiquera ses **coordonnées** (nom, prénom, adresse, numéro de tél/gsm), la **quantité** et la **nature des encombrants** à enlever.

Un registre sera tenu par la responsable et chaque demandeur sera identifié (collaboration avec IPALLE).

**Ce service est strictement réservé aux particuliers n'ayant pas la possibilité de transporter leurs déchets encombrants dans les déchèteries.**

### **Qu'est-ce qu'un encombrant ?**

On entend par ENCOMBRANT tout déchet trop lourd ou trop volumineux pour entrer dans un sac d'ordures ménagères.

### **Comment la collecte est-elle effectuée ?**

La veille du 1<sup>er</sup> jour du ramassage et après inscription, la personne est invitée à déposer en façade ses encombrants, l'enlèvement se fera sur place par les services communaux et les jeunes d' « été solidaire ».





Les objets devront être placés à front de rue et ne devront pas perturber la sécurité des usagers de la route et des piétons.

La quantité autorisée est de **1,5 m<sup>3</sup> (5 objets volumineux maximum)** de déchets par enlèvement et par ménage, le service de ramassage se repose sur la discipline de chacun, ce n'est pas un « vide maison ».











### **Jours de collecte**

La collecte se déroulera du **mardi 3 au jeudi 5 août 2021, de 7h30 à 14h.**

### **Objets qui seront enlevés.**

-  les récipients volumineux : matelas, sommiers, meubles ou parties de meubles, châssis dont les vitres seront enlevées
-  les métaux et ferrailles
-  les appareils électriques, électroniques ou électroménagers (friteuse vidée de leur huile, aspirateur dont le sac sera vidé, machine à laver, séchoir, lave-vaisselle, frigo, appareil de chauffage, tondeuse vidée de son carburant, ...)
-  les objets de décoration, de loisirs, jouets, articles de nursing (trop volumineux pour être déposés dans le sac communal)

### **Objets qui ne seront pas enlevés et pouvant être déposés au parc-à-conteneurs communal**

-  les déchets visés par une collecte spécifique en porte-à-porte ou via des points de collecte spécifiques : papiers et cartons, les PMC, verres, textiles
-  les déchets qui, de par leur taille, peuvent être éliminés via le sac payant
-  les déchets de construction, démolition ou de transformation (briques, bétons, ...)
-  les déchets dangereux ou toxiques (Eternit), les substances caustiques et corrosives
-  les déchets industriels ou provenant d'activités artisanales
-  les objets dont la dimension, le volume, le poids ou la nature ne permettent pas le chargement manuel dans le véhicule normal de collecte
-  les déchets de carrosserie et les pneus (camions, tracteurs)
-  les déchets spéciaux des ménages (médicaments, piles, ...)
-  les déchets de verre et objets risquant de blesser le personnel
-  les bonbonnes de gaz

### **Des bons réflexes avant de prendre rendez-vous**

Avant de demander une collecte en porte à porte, quelques bons réflexes SI vos encombrants sont encore en BON ETAT !

- Pensez à donner une seconde vie à vos vieux appareils électroménagers ou à vos meubles en contactant des associations qui pratiquent le réemploi et la réparation (le Repair Café de Molenbaix, les Ressourceries le Carré, les magasins de 2<sup>nd</sup> main de la région, Kringloopwinkel, etc.).
- Pour l'électroménager, les enseignes qui vous vendent un nouvel appareil électroménager récupèrent parfois l'ancien (reprise « 1 » pour « 1 »).
- Utilisez la Give-Box installée à côté de l'église de Celles (ATTENTION – règlement d'utilisation à suivre).

Echevine responsable du Plan de Cohésion Sociale, Mme Carine BREDA.